



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté N° 2026-01-015 du 19/01/2026 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de cession d'une emprise issue d'un chemin rural.

La Ville de Nîmes envisage :

- LE PROJET DE CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL :

Cession d'une emprise d'environ 400 mètres constituant une partie du chemin rural sise Chemin des Crottes de Vallongues.

Ce dossier est encadré par le Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durée et dates de l'enquête : Du lundi 09 février 2026 à 8h00 au mardi 24 février 2026 à 17h00 soit une durée de 16 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Pascal BESSON, retraité de l'Education nationale, est désigné Commissaire Enquêteur.

Siège de l'enquête : Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 av. Robert Bompard, 30033 NIMES cedex 9.

Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr dans la rubrique « Mon Quotidien » « Urbanisme », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

Les observations pourront être consignées sur le registre.

Les observations pourront également être adressées soit par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NIMES cedex 9, soit par courriel à l'adresse enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr, avant le mardi 24 février 2026 (17h00).

Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le lundi 09 février 2026 de 9h00 à 12h00 et le mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00.

Mesures de publicité : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et OBJECTIF GARD, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de la Ville de Nîmes.

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.